



Communauté de Communes
La Grandvallière
Compte-rendu de conseil communautaire
03 Mars 2022

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MARTELET Fabien, MICHELLI Patricia, PILLOUD Claude, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : CART-LAMY Jocelyne

Absents : DEVINES Elodie, PIRON Hervé, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : CART-LAMY Jocelyne à COTTER Marie-Angélique

Secrétaire de séance : MICHELLI Patricia

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2021 : à l'unanimité

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Jurassic Vélo Tour : modification du plan de financement
- Subvention Festival des Solutions écologiques
- Les Clés de l'entreprise : signature d'une convention
- Application numérique Jur'aventure
- Débat sur la complémentaire santé et prévoyance

Les délégués donnent leur accord.

1. EHPAD

a) Avenant pour remplacement du groupe électrogène

La présidente rappelle qu'avec les travaux récents d'agrandissement de l'EHPAD et la mise en place d'une nouvelle cuisine fonctionnant uniquement à l'électricité, il convient d'adapter la puissance du groupe électrogène de l'EHPAD à ces nouveaux besoins. Mme VESPA propose de retenir la proposition faite par Maison Pour Tous pour un groupe électrogène d'une puissance de 160 kVa (contre 75 kVa pour le groupe électrogène actuel). Ce nouvel équipement comprend une cuve de 1 714 litres pour une autonomie de 59h. Le coût prévisionnel des travaux est de 112 524€ et comprend l'achat et le raccordement d'un nouveau groupe électrogène, la création d'un nouvel abri.

Les travaux seront réalisés par Maison Pour Tous et seront refacturés à l'EHPAD sous forme de redevance annuelle sur 15 ans d'un montant prévisionnel de 9 901€.

→**Vote** : à l'unanimité

b) Modification du tableau des emplois

La présidente propose de mettre à jour le tableau des emplois :

- Filière technique à compter du 19 avril 2022
- Suppression d'1 poste à temps non complet de 17h50
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet de 35h
- Filière technique à compter du 21 Mars 2022
- Suppression d'un poste adjoint technique à temps complet de 35h
- Création d'un poste d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à temps complet de 35h

- Suppression d'un poste de technicien à plein temps à partir du 1^{er} janvier 2022
- Filière sociale à compter du 1^{er} janvier 2022
- Suppression d'un poste agent social à temps non complet de 28 h
- Création d'un poste d'agent social à temps complet de 35h

→**Vote** : à l'unanimité

2. Signature de la convention avec la Mutualité Française pour le RPE (Relais Petite Enfance)

La présidente rappelle que la communauté de communes a confié à la Mutualité Française Jura la gestion du Relais Petite Enfance (nouvelle dénomination du Relais Assistantes Maternelles).

Mme VESPA propose de signer la convention de gestion du RPE pour l'année 2022 et de valider le versement de la participation financière à hauteur de 24 569€.

→**Vote** : à l'unanimité

3. Aide à l'immobilier d'Entreprise : nouvelle délibération pour la SCI Le Coin d'Amont

Annule et remplace la délibération du 15/07/2020 pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Bonnevie

La présidente rappelle que le projet présenté par Mme et M. Bonnevie concerne la réhabilitation d'une maison traditionnelle du Grandvaux située rue du Coin d'Amont à Saint Laurent. Il vise :

- La création d'un gîte de 30 couchages et de 5 chambres d'hôtes,
- La labellisation Tourisme et Handicap,
- Le niveau BBC rénovation.

Le budget de cette réhabilitation est estimé à 1 055 000€ HT. La Région Bourgogne Franche Comté prévoit une subvention de 100 000€ pour ce projet.

Lors de la séance du 15 juillet 2020, le conseil communautaire a attribué une subvention de 3 000€ à ce projet. Cette délibération comporte cependant une erreur puisque la bonne dénomination de la SCI porteuse du projet est la SCI Le Coin d'Amont (et non le SCI Bonnevie).

Il convient de délibérer à nouveau et d'attribuer la subvention à la SCI Le Coin d'Amont

→**Vote** : à l'unanimité

4. Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la CIID participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation : secteurs, tarifs ou coefficients de localisation.

Du fait du passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes La Grandvallièrre doit mettre en place une CIID.

La commission est composée

- de la présidente de la Communauté de Communes ou d'un vice-président délégué, président de la commission
- de 10 commissaires titulaires de 10 commissaires suppléants.

La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Celle-ci est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires			
NOM	Prénom	Profession	Commune
VIGNERON	Gilbert	Chef d'entreprise retraité	La Chaumusse
PILLOUD	Claude	Agriculteur	Chaux du Dombief
BULONE	Géraldine	Agent de la fonction publique	Chaux du Dombief
CART-LAMY	Jocelyne	Retraitée	Nanchez
COTTER	Marie-Angélique	Ouvrière en horlogerie	Nanchez
JANIER-DUBRY	Estelle	Directrice d'agence bancaire	Nanchez
BOSDURE	Nathalie	Institutrice	St Laurent en Grandvaux
BUCHAILLOT	Thierry	Retraité	St Laurent en Grandvaux
FLUZIN	Guy	Retraité	St Laurent en Grandvaux
GERAD	François	Chef d'entreprise	St Laurent en Grandvaux
GUY	Monique	Retraitée	St Laurent en Grandvaux
LAJUGEE	Colette	Retraitée	St Laurent en Grandvaux
LAMBERT	Claude	Retraité	St Laurent en Grandvaux
LAROCHE	Brigitte	Retraitée	St Laurent en Grandvaux
FAIVRE	Liliane	Exploitante agricole	Saint Pierre
VIONNET	Anthony	Ouvrier Travaux agricoles	Saint Pierre
MICHELLI	Patricia	Retraitée	Lac des Rouges Truites
MUSSILLON	Gilles	Agriculteur	Grande Rivière - Château
ROB	Murielle	Infirmière	Grande Rivière - Château
CLERC	Raphaël	Ouvrier	Fort du Plasne
Commissaires suppléants			
NOM	Prénom	Profession	Commune
BAUDURET	Gilbert	Retraité	La Chaumusse
JEUNET	Mélanie	Cheffe d'entreprise	Chaux du Dombief
SELLENET	Sabine	Comptable	Chaux du Dombief
AUGER	Yvan	Directeur commercial	Nanchez
MICHALET	Jean-Christophe	Retraité	Nanchez
MARTIN	Denis	Ingénieur	Nanchez
LEPEULE	Patrick	Ingénieur - projet	St Laurent en Grandvaux
MARTELET	Fabien	Agriculteur	St Laurent en Grandvaux
PICAVET	Frédéric	Ordonnanceur	St Laurent en Grandvaux
POIBLANC	Pascal	Retraité	St Laurent en Grandvaux
SCHIAVONI	Laure	Agent territorial	St Laurent en Grandvaux
SCHWAB	Madeleine	Retraitée	St Laurent en Grandvaux

SUSSOT Nicole	Retraitée	St Laurent en Grandvaux
TARTAVEL Valéry	Agriculteur	St Laurent en Grandvaux
BENOIT Michel	Artisan	Saint Pierre
MARTIN Suzy	Ouvrière qualifiée	Saint Pierre
VAN LIERDE Jean-François	Retraité	Lac des Rouges Truites
CART-LAMY Emmanuel	Conducteur TP	Grande Rivière - Château
GROSJEAN Francesca	Notaire	Grande Rivière - Château
DEVINES Elodie	AESH	Fort du Plasne

→**Vote** : à l'unanimité

5. **Subvention pour l'opération 2021 « Le Jura de Ferme en Ferme »**

La présidente rappelle que la coordination au niveau départemental du projet « Le Jura de ferme en ferme » a été confié au CPIE Haut-Jura (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et s'inscrit dans l'opération nationale « La France de Ferme en Ferme ». Cette opération regroupe des agriculteurs qui ouvrent leurs fermes au public. Ils offrent ainsi l'occasion de découvrir leur métier, leurs savoir-faire et leurs pratiques agricoles au travers de visites guidées et de dégustations.

Il est proposé d'attribuer au CPIE Haut-Jura une subvention de 750€ pour l'édition 2021 de l'opération « Le Jura de Ferme en Ferme ».

→**Vote** : à l'unanimité

6. **Accord de principe pour l'entente pour l'OGS (Opération Grands Sites)**

La présidente rappelle que des démarches menées avec le soutien des services de l'Etat et ceux du département du Jura ont permis de relancer la dynamique pour la labellisation Grand Site de France de la Vallée du Hérisson et du Plateau des 7 lacs. Lors du comité de pilotage du 21 janvier 2022, les 3 communautés de communes concernées - Terre d'Emeraude Communauté, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et la Communauté de Communes La Grandvallière - ont souhaité, à travers une convention de partenariat administratif et financier, formaliser les modalités d'une coopération permettant d'avancer de façon volontariste dans l'Opération Grand Site de France (OGS) « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs », en vue d'une labellisation dans les meilleurs délais.

Chaque communauté de communes concernée assurera sur le territoire qui lui est propre :

- la maîtrise d'ouvrage d'éventuelles études qui lui seraient spécifiques,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux engendrés par la démarche Grand Site de France,
- les actions d'animation et de communication.

Il est convenu, pour chaque communauté de communes, la mise en place de l'organisation et des actions suivantes, à savoir :

- le souhait de confier à Terre d'Emeraude Communauté, le rôle de gestionnaire, coordinateur de la démarche Grand Site de France,
- de mettre en place un comité de pilotage (COPIL) et un comité technique (COTECH) pour associer les acteurs locaux institutionnels et non institutionnels à la démarche.

Composition des instances :

COPIL	COTECH
Communautés de communes	Communautés de communes

Communes	Communes
Conseil Départemental	Conseil Départemental
Conseil Régional	Conseil Régional
État et ses services	État et ses services
PNR Haut-Jura	Comité départemental du tourisme
Banque des territoires	Comité régional du tourisme
Commissariat de massif du Jura	Offices de tourisme
	+ autres partenaires en fonction des thématiques de travail

- la mise à disposition des moyens nécessaires à l'élaboration du plan de gestion, au suivi des actions sur leur territoire, à la mobilisation de ses instances et des acteurs de son territoire,
- la mise à disposition du personnel selon les besoins et ses possibilités,
- l'engagement à inscrire à son budget propre la quote-part des actions suivantes :

1/ **Etude de fréquentation** : menée sur une année à l'échelle du périmètre géographique de l'OGS comportant 3 volets (volet quantitatif, volet qualitatif, mise en place d'un observatoire).

2/ **Schéma d'aménagement** : intervention d'un architecte-paysagiste pour un rendu niveau « avant-projet sommaire » sur un nombre de sites qui sera déterminé en fonction de l'enveloppe budgétaire après choix du prestataire.

Le plan de financement prévisionnel des points 1 et 2 s'établit comme suit :

Budget maximum	Financements	TEC	CCCNJ	CCLG
86.800€ HT	50% DREAL soit 43.400 € Région 20.000 € BT 23.400 €	-	-	-

3/ **Comptages routiers** : comptages prévus sur 7 semaines (3 semaines en haute saison, 2 semaines en moyenne saison et 2 semaines en basse saison) et 8 emplacements réputés pour concentrer un grand nombre de véhicules.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Budget	Financements	TEC	CCCNJ	CCLG
18.000 € HT	50 % DREAL soit 9.000 €	3.000 € HT	3.000 € HT	3.000 € HT

4/ **Acquisition d'éco-compteurs** : pour permettre la mise en place d'un observatoire pérenne de la fréquentation, il est nécessaire de prévoir des éco-compteurs sur 5 emplacements stratégiques.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Budget	Financements	TEC	CCCNJ	CCLG
5 x 3.500 HT = 17.500 € HT	50% DREAL soit 8.750 €	(déjà équipée)	4 375 € HT	4 375 € HT

5/ en fonction de l'avancement de la démarche et des besoins éventuels qui apparaîtront, de nouvelles actions pourront être prévues.

Madame VESPA propose d'approuver la présente convention, conclue pour une période allant de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024. Une nouvelle convention pourra être conclue en fonction du degré d'avancement des actions et de la démarche de labellisation Grand Site de France.

→ **Vote** : à l'unanimité

7. Achat d'éco-compteur dans le cadre de l'OGS

La présidente rappelle que la Communauté de Communes en partenariat avec Terre d'Emeraude Communauté et la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura participe à l'Opération Grand Site « Vallée du Hérisson – plateau des 7 lacs ».

Dans le cadre de la convention qui instaure l'entente entre les 3 communautés de communes, la Communauté de Communes La Grandvallière a validé la réalisation d'une étude de fréquentation, l'établissement d'un schéma d'aménagement. La réalisation de ces 2 phases nécessite l'acquisition d'éco-compteurs qui par ailleurs permettront également la mise en place d'un observatoire pérenne de la fréquentation.

Le nombre d'éco-compteurs nécessaires sur le territoire est estimé à 3.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Budget	Financements	Autofinancement CC La Grandvallière
3 x 3 500 HT = 10 500 € HT	50% DREAL soit 5 250€	5 250 € HT

→ **Vote** : à l'unanimité

8. Demande de subvention pour l'achat d'éco-compteur

La présidente informe que la Communauté de Communes a la possibilité de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL Bourgogne Franche-Comté pour l'acquisition d'éco-compteurs.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Budget	Financements	Autofinancement CC La Grandvallière
3 x 3 500 HT = 10 500 € HT	50% DREAL soit 5 250€	5 250 € HT

→ **Vote** : à l'unanimité

Points ajoutés à l'ordre du jour

- Jurassic Vélo Tour : modification du plan de financement

La présidente rappelle que le 10 décembre 2019, le conseil communautaire a validé la participation de la Communauté de Communes La Grandvallière au projet « Jurassic Vélo Tours »

Ce projet consiste à valoriser les points d'intérêt de la filière lacs, rivières et cascades en les connectant en mobilité douce et plus particulièrement à vélo à assistance électrique. Des boucles locales et thématiques sont mises en place. Elles sont réalisables sur une demi-journée ou journée, par des familles. Ces boucles pourront être reliées entre elles et combinées à d'autres activités de pleine nature (contemplation, randonnée, kayak, baignade, ...) pour constituer des produits packagés, sur du court séjour voire jusqu'à la réalisation d'un « grand tour » en itinérance.

A l'échelle du massif jurassien, le projet représente 50 boucles pour 1500 km, 160 points d'intérêts et des points de départ répartis sur une vingtaine de sites. Sur le territoire de la communauté de communes La Grandvallière qui comprend l'aménagement de 3 boucles :

- Boucle Saint Laurent - L'Abbaye « Autour du lac de l'Abbaye » (22.2 km)
- Boucle Prénovel – Lac de l'Abbaye « Lacs et tourbières du Grandvaux » (28.7 km)
- Boucle « Grandvaux Malvaux au fil de l'eau » (46 km)

La Présidente propose, étant donné que le programme d'investissements pour La Grandvallière a été revu à la baisse de façon significative (par rapport aux projections de 2019), de valider un nouveau plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Budget global	Financements LEADER	Financements Région Bourgogne Franche-Comté	Autofinancement CC La Grandvallière
30 000€	10 500€	10 500 €	9 000€

→ **Vote** : à l'unanimité

- Subvention Festival des solutions écologiques

La présidente rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté organise la 3^{ème} édition du Festival des Solutions Ecologiques du 24 septembre au 2 octobre 2022.

La Communauté de Communes La Grandvallière souhaite participer à ce Festival par le biais de l'office de tourisme. L'évènement proposé consiste à faire découvrir aux habitants, et aux visiteurs de passage, des boucles VTT à assistance électrique présentes depuis peu sur le territoire de la Communauté de Communes. Elles sont ponctuées d'arrêts invitant à découvrir un site naturel, une curiosité du patrimoine bâti ou autre. Des arrêts et visites chez des producteurs et artisans locaux, situés sur ou à proximité des parcours seront organisés. Pour ajouter un contenu de qualité tout au long de la balade, il sera fait appel à des prestataires pour accompagner les sorties. Ceci permettrait à de nombreux habitants de re-découvrir leur territoire et les savoir-faire locaux, via un moyen de locomotion doux, respectueux de l'environnement et par la même occasion de se familiariser avec l'utilisation de VTT à assistance électrique.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Budget	Financements Région BFC	Autofinancement CC La Grandvallière
Location VTT VAE : 1170€ Prestataire accompagnateur : 520€ Visites dégustations 459€ TOTAL : 2149€	2000€	149€

→**Vote** : à l'unanimité

- Convention « Les Clés de l'Entreprise » Année scolaire 2021-2022

La présidente présente le dispositif « Les clés de l'entreprise ». Destiné aux collégiens des classes du niveau 3ème ou 4ème, ce dispositif leur offre la possibilité de bénéficier d'une nouvelle modalité de découverte du monde économique et professionnel avec une action en deux temps :

- la rencontre en milieu scolaire d'un professionnel travaillant dans une entreprise du Jura qui viendra présenter son parcours personnel et son activité actuelle,
- la visite par la ou les classes engagées dans le dispositif de l'entreprise du professionnel qui est intervenu dans l'établissement.

Parmi les objectifs généraux identifiés, on peut retenir :

- promouvoir la découverte par les collégiens du tissu économique et de la diversité des métiers pour les accompagner dans la maturation de leurs choix d'orientation et ainsi participer à la mise en place du Parcours avenir,
- promouvoir l'attractivité de leur territoire auprès des collégiens par la prise de conscience des perspectives professionnelles et de vie qu'il offre,
- promouvoir l'attractivité de filières locales offrant des emplois d'avenir ou en tension.

Ce projet est porté par le Département du Jura, l'inspection d'académie et les EPCI.

La Communauté de Communes La Grandvallière s'engage à prendre en charge la moitié des frais – dont les frais de transport - liés à la mise en œuvre du projet, sous réserve de validation préalable par le comité de suivi du projet et à participer aux réunions du comité de suivi du projet.

Il est proposé d'accepter la signature de la convention pour le dispositif « Les clés de l'entreprise » pour l'année scolaire 2021-2022.

→**Vote** : à l'unanimité

- Convention pour la mise en place de l'application « Jur'aventure »

La présidente informe que le projet JUR' AVENTURE consiste en la mise en place d'une application numérique spécifique pour permettre aux touristes, visiteurs, et habitants de découvrir le département du Jura, et ses richesses à travers des parcours ludiques d'itinérance. Les objectifs sont de garder et de mieux répartir les visiteurs sur le territoire et de créer une offre récréative pour du tourisme 4 saisons.

Ce projet est porté par le Comité Départemental du Tourisme. 7 offices de tourisme et Juramusée, entre autres, participent à ce projet. L'entreprise prestataire est la société FURET Company.

Chaque office de tourisme crée ses parcours (en nombre illimité) sur les thématiques de son choix (nature, culture, patrimoine, gastronomie, ...). Ce projet ne nécessite pas d'aménagements nouveaux, les parcours s'appuient sur l'existant et l'application stimule l'observation de ce qui l'entoure par le visiteur pour résoudre petits défis et énigmes et lui donner envie de découvrir d'autres parcours par la suite.

Le coût du projet par partenaire est de 2900€ la première année et 400€ par an les années suivantes. L'engagement minimal est de 3 ans.

→ **Vote** : à l'unanimité

- Débat sur la complémentaire santé

Depuis le décret du 8 novembre 2011, les collectivités pouvaient contribuer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, soit en se dotant d'une convention de participation, soit en lançant une procédure de labellisation.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs personnels, en santé et en prévoyance, mais aussi les conditions d'adhésion et de souscription des agents. Les deux systèmes continuent à coexister :

*** la labellisation** : l'agent souscrit individuellement et la collectivité participe

- La participation au risque SANTÉ contribue à la maîtrise de la progression de l'absentéisme en facilitant l'accès aux soins. La participation financière de la collectivité facilite le maintien du pouvoir d'achat des agents et leur offre le bénéfice d'une couverture santé de qualité.
-
- La participation à la PRÉVOYANCE permet de réduire les conséquences financières d'une maladie ou d'un accident de la vie quotidienne. La limitation de la perte de rémunération au moment du passage à demi-traitement prévient les situations de précarité.

*** la convention de participation** : la collectivité souscrit à une convention et les agents peuvent y souscrire s'ils le souhaitent.

L'ordonnance prévoit l'obligation de la participation de l'employeur public,

Pour la prévoyance, à hauteur de 20 % a minima d'un montant de référence, au plus tard au 1er janvier 2025,

Pour le risque santé, et à hauteur de 50 % au moins d'un montant de référence, au plus tard au 1er janvier 2026.

Elle ouvre donc le champ des possibles mais des éléments restent à préciser avec des décrets qui sont attendus sur le montant de référence (en euros), la définition des garanties minimales.

Séance levée à 21h34